



## **CONDITIONS DE RESERVATION ET D'ANNULATION INDIVIDUELS**

### **Nos conditions de réservation**

- Confirmation de la réservation par email ou par téléphone

### **Nos conditions d'annulation**

Nous tenons à vous informer qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, ou en cas de départ anticipé au cours du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le contractant défaillant une indemnité fixée de la façon suivante :

- de 21 à 15 jours avant l'arrivée : 25 % du montant total
- de 15 à 8 jours avant l'arrivée : 50 % du montant total
- de 7 jours avant l'arrivée à no show ou départ anticipé : 100 % du montant total

Merci de bien vouloir prendre connaissance de toutes ces conditions.

### **Conditions de réservation et d'annulation particulières « Evènements »**

Les conditions de réservation et d'annulation générales mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas pendant les périodes de réservation liées à un évènement (Festival, Salon, Congrès, etc...) organisé à Nyon, Genève et sa région.

### **Les conditions de réservation et d'annulation applicables en cas d'évènements sont les suivantes**

- Réservation non modifiable, non remboursable.
- Règlement du solde à l'arrivée. Non remboursable même en cas de départ anticipé.

### **Réservations individuelles**

- Arrivée anticipée (early check-in) : L'heure de check-in est 15h00. Les arrivées anticipées (early check-in) sont facturées CHF 50.- par chambre et sont possibles en fonction des disponibilités de l'hôtel.
- Départ tardif (late check-out) : L'heure de départ est 11h00. Un départ tardif est possible jusqu'à 14h00 pour autant qu'il soit accepté par la réception. Il est facturé CHF 50.- par chambre.

Les départs après 11h00 sont facturés au prix du jour et doivent être autorisés au préalable par la réception.

### **Our cancellation conditions**

We would like to inform you that in the event of cancellation of the reservation before the start of the stay, or in the event of early departure during the stay, there will be due, as a penalty clause by the defaulting contractor, a fixed compensation of the as follows:

- from 21 to 15 days before arrival: 25% of the total amount
- from 15 to 8 days before arrival: 50% of the total amount
- 7 days before arrival at no show or early departure: 100% of the total amount

Please take note of all these conditions.

### **Special booking and cancellation conditions "Events"**

The general booking and cancellation conditions mentioned above do not apply during booking periods linked to an event (Festival, Fair, Congress, etc.) organized in Nyon, Geneva and its region.

### **The booking and cancellation conditions applicable in the event of events are as follows**

- Reservation not modifiable, non-refundable.
- Payment of the balance on arrival. Not refundable even in the event of early departure.

### **Individual reservations**

- Early check-in: Check-in time is 3:00 p.m. Early arrivals (early check-in) are charged CHF 50.- per room and are possible depending on hotel availability.
- Late check-out: Check out time is 11:00 a.m. A Late check-out is possible until 2:00 p.m. provided that it is accepted by reception. It is charged CHF 50.- per room.

Departures after 11:00 a.m are charged at the daily price and must be authorized in advance by the reception.

## **Règles pendant votre séjour à l'hôtel**

L'occupation des chambres et l'utilisation des objets, appareils et équipements mis à disposition doivent se faire exclusivement selon l'usage prévu. L'hôtel décline toute responsabilité en cas de préjudices et de dommages corporels induits par une utilisation abusive des objets, appareils et équipements mis à disposition. Est également considérée comme abusive l'utilisation de la chambre ou des chambres louée(s) par un nombre de personnes plus important que prévu ou annoncé.

Les dommages causés par le client intentionnellement ou par négligence peuvent être facturés par l'hôtel.

*The occupancy of rooms and the use of objects, appliances and equipment made available must be exclusively for the intended use. The hotel declines any responsibility in case of damages and bodily injury induced by an abusive use of the objects, devices and equipment made available. It is also considered abusive to use the room or rooms rented by a larger number of people than expected or announced.*

*Damage caused by the customer intentionally or negligently may be charged by the hotel.*

## **Autres règles pendant votre séjour à l'hôtel**

- L'hôtel applique une règle stricte d'interdiction de fumer, notamment dans les chambres où il est également interdit de fumer à la fenêtre. Toute personne qui se fait remarquer en train de fumer ou qui aura déclenché l'alarme incendie devra régler une taxe de CHF 500.- pour les frais de nettoyage et de traitement des odeurs de fumée
- Un client qui aura déclenché par erreur une alarme pompier (soit en appuyant sur un poussoir, en fumant dans la chambre ou lors d'une activité comme cuisiner dans la chambre) devra s'acquitter d'un montant de 500.- ce qui couvre les frais de détection incendie, intervention des pompiers et de traitement des odeurs de fumée.
- L'hôtel ne peut pas être rendu responsable des suites en cas d'échec ou d'oubli d'un réveil.
- Les visites sont autorisées entre 8h00 et 21h00.
- Les clients n'ont pas le droit de vendre des produits ou des services à des visiteurs dans l'hôtel.
- La prostitution est interdite. Il est interdit d'utiliser des photos prises dans l'hôtel pour des buts commerciaux.
- Le lobby de l'hôtel ne peut pas être utilisé pour des réunions sociales ou commerciales avec des personnes qui ne sont pas clients à l'hôtel, sans un accord préalable de la réception.

## **Other rules during your stay at the hotel**

- The hotel has a strict no smoking policy, especially in rooms where smoking is also prohibited outside the window. Anyone who stands out while smoking or who has set off the fire alarm will have to pay a tax of CHF 500.- for the costs of cleaning and treating smoke odors.
- A customer who has mistakenly triggered a fire alarm (either by pressing a button, smoking in the room or during an activity like cooking in the room) must pay an amount of 500.- which covers the costs of fire detection, fire brigade intervention and treatment of smoke odors.
- The hotel cannot be held responsible for the suites in the event of a failed or forgotten alarm clock.
- Visits are allowed between 8:00 a.m. and 9:00 p.m.
- Customers are not allowed to sell products or services to visitors to the hotel.
- Prostitution is prohibited. It is prohibited to use photos taken in the hotel for commercial purposes.
- The hotel lobby cannot be used for social or business meetings with people who are not hotel guests, without the prior agreement of the reception.